

7 octobre 2021

#Charte #Réparateurs #DiagnosticAutomobile #SécuritéAuto #FIEV

Partager sur Twitter 

## Diagnostic électronique automobile : la FIEV lance une charte d'engagement

Alors qu'EQUIP AUTO On Tour – la version itinérante de son célèbre salon B2B dédié à l'après-vente automobile et aux services pour la mobilité – parcourt en ce moment même la France, la [FIEV](#) et le GIEG proposent à compter de ce jour à tous les fabricants de solutions de diagnostic électronique automobile la signature d'une charte d'engagement « Diagnostic sécurisé ». Cette dernière vise à apporter aux opérateurs de réparation et de maintenance des véhicules, utilisateurs des solutions multimarques, la garantie d'une réponse respectueuse de l'environnement juridique et des contraintes imposées par les constructeurs en matière d'utilisation des données diagnostic.

Alors que ces dernières années les solutions de diagnostic électronique automobile évoluent considérablement, leur usage demeure figé dans un cadre que la législation, les contraintes imposées par les constructeurs automobiles quant à l'utilisation de la data diagnostic et les recommandations des fabricants de solutions, rendent toujours plus complexe.

Partant du constat que les divers utilisateurs de solutions de diagnostic (ateliers de réparation, réseaux de garages automobiles mais aussi constructeurs) se fient aux fabricants desdites solutions pour assurer le respect de l'environnement juridique et des contraintes précitées, certains de ces fabricants membres du GIEG\* – commission de la FIEV regroupant les fabricants de matériels de garage et de contrôle technique – se sont rapprochés pour définir des règles communes permettant d'apporter cette garantie au marché de la réparation automobile.

Détaillées au sein d'une charte d'engagement, ces règles communes engagent les fabricants signataires à respecter dès la conception de leur outil de diagnostic, **8 points fondamentaux** parmi lesquels :

- Le non-contournement de l'accès à certaines fonctionnalités liées à la sécurité du véhicule ;
- La prise en compte de l'interconnectivité des calculateurs relevant d'une même fonction sécuritaire du véhicule ;
- La non-atteinte à l'intégrité du kilométrage affiché et à l'exactitude du numéro d'identification d'un véhicule (V.I.N.) ;

- Le respect de la propriété intellectuelle des tiers.

### Un logo « Diagnostic sécurisé »

En contrepartie du bon respect des engagements édictés par la charte, les fabricants se voient autorisés à utiliser le logo « Diagnostic sécurisé », à apposer s'ils le souhaitent sur leur communication marketing et leurs solutions de diagnostic afin de donner aux utilisateurs la certitude du niveau de conformité attendu.



Un bénéfice que le fabricant pourra perdre immédiatement si l'audit auquel il peut être soumis, conformément à la charte, conclut au non-respect des dispositions prévues par cette dernière.

Avec cette charte d'engagement, la FIEV porte l'ambition de créer un standard visant d'une part à préserver l'intégrité du véhicule en respectant les règles de l'Art de la réparation, d'autre part à favoriser la compétitivité et une concurrence effective sur le marché de la réparation, conformément au cadre réglementaire existant. Ce à quoi souscrivent les organisations professionnelles de la filière – CNPA, FNA et FEDA – qui s'engagent à relayer la charte et les objectifs qu'elle porte auprès de leurs propres adhérents.

\* Groupe des Industries d'Équipements de Garage



« Cette charte, conçue par les fabricants adhérents de la FIEV, se veut être une réponse claire pour conforter les garagistes indépendants quant à la légalité de leur intervention avec les outils de diagnostic électroniques homologués par ce nouveau label. Ces outils répondront en effet à un cahier des charges précis en conformité avec la législation et préservant l'intégrité du véhicule telle que définie par le constructeur. Il reste cependant nécessaire que l'ensemble des acteurs de la filière indépendante soit formé à la bonne utilisation de ces outils pour améliorer la qualité et la productivité de leurs interventions, tout particulièrement vis-à-vis des véhicules électrifiés qui arrivent maintenant dans leurs ateliers », déclare **Thierry Leblanc, directeur général Aftermarket de Bosch pour la France et le Benelux et pilote du groupe de travail Charte d'engagement au sein du GIEG.**



**À propos de la FIEV**

*Agir pour le futur de l'automotive en défendant une mobilité durable, vectrice de liberté et respectueuse de l'environnement*

La FIEV (Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules) est le syndicat professionnel des équipementiers, des fabricants d'équipements de garage et de tous les autres apporteurs de solutions automotive. Elle représente et défend les intérêts d'une industrie dont les acteurs contribuent à 85% au prix de revient d'un véhicule, réalisent près de 13,2 Mds€ de chiffre d'affaires, dont 54% réalisés à l'export, et rassemblent 62 000 emplois.

130 groupes d'entreprises, et leurs 300 sociétés adhérentes de la FIEV, bénéficient d'un large accompagnement (conseils, veille, formation et études), indispensable à leur performance sur un marché en perpétuel mouvement.

Actionnaire majoritaire d'EQUIP AUTO, la FIEV contribue activement à faire de ce salon le rendez-vous international de l'après-vente automobile et des services pour la mobilité en France.

**Pour en savoir plus :** [www.fiev.fr](http://www.fiev.fr)